

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	53
Pouvoirs :	1
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

<p align="center">COMITE SYNDICAL du SIED 70</p> <p align="center">des 29 mai et 5 juin 2024</p> <p align="center">Dates de convocation : 30 avril et 30 mai 2024</p>
--

DELIBERATION N° 4

OBJET : Budget annexe de la chaufferie de Marnay – Décision modificative

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 29 mai dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique que, suite à une erreur d'imputation, il y a lieu de prévoir une dépense supplémentaire (2 962 €) pour titres annulés sur exercice antérieur (article 673) compensée par un nouveau titre d'un même montant comme autre produit de gestion courante (article 7 588).

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOPTE** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

PJ : 1

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAYLAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20240605-DEL IB4CS 050